

## 4 Mise à disposition des données de l'Agence

La mise en place d'une politique volontariste de publications des données de l'Agence s'inscrit dans sa politique d'ouverture et dans son Schéma directeur des systèmes d'information et de la donnée (SDSID)<sup>(18)</sup>. L'objectif est la mise en ligne proactive et progressive des données et documents de l'Agence, dans le respect des secrets légaux, afin de mieux faire connaître les actions de l'Agence, valoriser son expertise et favoriser l'exploitation de ses données. Pour cela, les données seront accompagnées d'éléments de pédagogie.

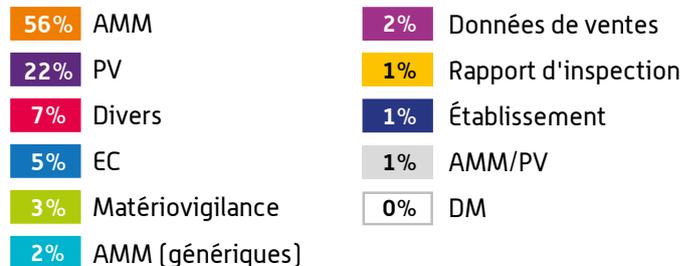
L'ANSM est aidée dans cette démarche par d'autres institutions, notamment Etalab (des services du Premier Ministre) pour les aspects méthodologiques ainsi que la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour les questions juridiques.

### Demandes d'accès aux documents administratifs de l'Agence

Dans le cadre de l'application des dispositions du code des relations entre l'administration et le public, l'Agence a reçu 193 demandes de transmission de documents administratifs. Le nombre de demandes est en hausse par rapport à celui de l'année 2019. L'Agence note par ailleurs une évolution de ces demandes depuis plusieurs années, elles concernent en effet des quantités de documents de plus en plus importantes.

## Données 2020

### DEMANDES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS PAR DOMAINE



[18] Lire aussi "La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de la Donnée", page 156.

Garantir une amélioration de la mise  
à disposition publique de nos données

indicateur n°5

40% du programme de travail  
sur la publication des données réalisé  
(socle 75% - cible 100%)FAIT  
MARQUANT

## Préparation à la publication de données de vigilance et surveillance

Les travaux préparatoires à la publication des données de pharmacovigilance, d'hémovigilance, d'erreurs médicamenteuses et de ruptures de stocks sur le site de l'Agence ont été menés en 2019. La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) et la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) ont été saisies concernant la publication des données de la BNPV (Base nationale de pharmacovigilance). Un audit des bases de données de l'Agence a été réalisé avec Etalab ainsi qu'un benchmark des publications réalisées à l'étranger.

La publication des données concernant les essais cliniques a également été préparée et plusieurs étapes ont été franchies :

- ◆ proposition de format de publication des données,
- ◆ test de faisabilité,

- ◆ projet informatique dans le cadre du nouveau site internet de l'Agence.

Ces différents travaux devraient aboutir à :

- ◆ La création d'un portail data.ansm incluant :
  - la publication de tableaux de bord sur les données de vigilances,
  - la publication de données sur les déclarations concernant les ruptures de stocks.
- ◆ La publication des données sur les essais cliniques sur le nouveau site internet de l'Agence :
  - consultation des essais cliniques de médicament autorisés en France.